

Vie associative



Saint Denis de Cabanne, c'est entre-autre la diversité des associations qui compose le village et l'implication des habitants (es) pour les faire vivre.

Au regard du contexte sanitaire, depuis plusieurs mois, nombre des activités ont été ralenties, voire suspendues.

La programmation des futures animations, moments festifs, conviviaux, favorisant les liens sociaux et intergénérationnels reste incertaine et susceptible d'évoluer. Néanmoins, la majorité des associations a pu reprendre ses activités et proposer ainsi d'accueillir de nouveau chacun(e) d'entre nous.

Actuellement, cela demande donc une logistique souvent contraignante et nous savons pouvoir compter sur l'investissement important des dyonisiennes et dyonisiens pour maintenir la dynamique du village, tout en assurant la sécurité de tous (tes).

L'équipe municipale reste bien évidemment à votre disposition, à votre écoute afin que la richesse de notre vie associative perdure.



Rentrée scolaire 2020/2021

Les enfants ont retrouvé le chemin de l'école, une rentrée encore contrainte par le protocole sanitaire qui est toutefois un peu allégé.

L'école publique Joannès et Geneviève MEUNIER, accueille cette année 122 élèves, répartis sur cinq classes.

Les Tout-petits et Petite et moyenne section	32 élèves	Mme ZAMARRENO Remplacée par Mme PORTAILLER
Grandes section et CP	22 élèves	Mme BLANCHON Directrice et Mme MEJEAN
CE1 – CE2	21 élèves	Mme LOMBARD
CE2 – CM1	21 élèves	Mme ROBIN
CM2	26 élèves	Mr FONGY

L'aide aux devoirs à l'école est assurée par deux bénévoles : Mme Annie FAQUIN et Mme VILLANI Isabelle. Si vous êtes intéressés pour proposer votre aide, vous pouvez vous signaler directement auprès de la directrice Mme BLANCHON. Il s'agit de 2 soirs par semaine pendant 45 minutes pour les élèves du CE2 au CM2.

L'école privée Saint Jean Baptiste accueille cette année 37 élèves, répartis sur deux classes.

De la toute petite section au CP	15 élèves	Mme JOURDAN-SOUCHON Chef d'établissement et enseignante
Du CE1 au CM2	22 élèves	Mme TARDIEU actuellement remplacée par Mme DECHELETTE.

La garderie et le restaurant scolaire ont pu reprendre un fonctionnement normal, le nouveau protocole laissant la possibilité de mélanger les groupes d'enfants, ces services ont été remis en place dès la rentrée.

Nous souhaitons une belle année scolaire à tous les enfants !

Assainissement

Le bureau d'études « Réalités Environnement » a été retenu pour réaliser le schéma directeur d'assainissement de la commune (montant de l'étude # 66 000 €HT).

Cette étude consiste en un diagnostic approfondi du réseau d'assainissement, qui représente plus de 30km de tuyaux sur St Denis. Cette analyse permettra de mettre en évidence les dysfonctionnements et de proposer les travaux à réaliser pour y remédier (détail technique, chiffrage, hiérarchisation et planification).

A l'issue de cette démarche, la commune disposera d'un programme chiffré pour les années à venir, et d'une cartographie précise des réseaux d'assainissement.

L'étude sur le devenir de la station d'épuration du bourg est menée en parallèle par le bureau d'études « Secundo ».

C'est le moment de nous signaler d'éventuels problèmes constatés sur les réseaux d'assainissement (rejets directs dans la rivière ou les fossés, problèmes d'écoulements...), afin que le bureau d'étude puisse analyser ces points précisément.

Certains l'ont déjà fait et c'est une bonne chose ! **Contactez Céline Déchavanne (06.11.69.08.69 ou c.dechavanne@saintdenisdecabanne.fr).**

Friche industrielle du centre bourg

Une campagne d'analyses dans le voisinage de la friche a été menée en septembre : des prélèvements d'air et d'eau ont été réalisés dans le voisinage. Les résultats sont attendus pour mi-octobre. Ces informations sont nécessaires pour déterminer les modalités de traitement de la pollution présente sur le site.

Cette démarche est conduite avec l'ADEME (Agence de la Transition Ecologique), qui devrait apporter des financements à la commune sur les dépenses de dépollution du site.

Sécurisation route de Chauffailles.

Comme cela a déjà été fait sur d'autres secteurs, la municipalité a décidé de réaliser des aménagements de sécurité sur la RD 4 route de Chauffailles. Cela dans le but de ralentir la vitesse des véhicules sur cette portion d'agglomération.

Afin de cibler la zone où devait être installé le ralentisseur, des mesures de vitesse en différents points ont été relevées au niveau de la maison de M Chabuet, dans le sens « entrée » d'agglomération, 65% des véhicules roulent à plus de 50Km/h. Dans le sens « sortie » d'agglomération, 80% des véhicules roulent à plus de 50Km/h. Ces statistiques montrent que la plupart des automobilistes sont en infraction et aussi dangereux pour les riverains et autres usagers de la route.

Les contraintes de pente et de distance par rapport à l'entrée d'agglomération, ont conduit à positionner et réaliser un plateau au niveau de l'accès de la Maison de la Praline. La réglementation impose de créer une zone 30Km/h, celle-ci aura une longueur de 200m. Des bordures de trottoir seront aussi posées dans le virage côté droit pour bien le matérialiser et réduire la largeur de chaussée, des bandes blanches seront tracées de chaque côté de la voie après le plateau pour donner un effet de rétrécissement de la chaussée et inciter les automobilistes à ralentir. Les panneaux de signalisation réglementaires seront posés. Les travaux se dérouleront fin octobre en coordination avec le département qui doit refaire le revêtement sur toute la RD 4 depuis les feux tricolores, jusqu'à la sortie côté Maizilly. Ce projet a été validé en conseil municipal et présenté aux riverains lors d'une réunion publique.

Travaux à venir

Le parvis de l'église sera prochainement refait à neuf. Le nouveau parvis aura la même emprise au sol que l'actuel, il sera composé des pierres naturelles pour toutes la périphérie et la partie centrale sera réalisée en béton à empreinte. La réalisation est prévue fin octobre.

A propos de votre redevance incitative

La communauté de communes assure la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés, elle regroupe 25 communes pour 23 363 habitants. En plus de la collecte porte à porte des ordures ménagères les missions suivantes sont aussi assurées :



- Gestion des deux déchetteries,
- Collecte des encombrants pour les personnes à mobilité réduite ou + de 75 ans,
- Collecte des déchets aux points d'apport volontaire et collecte des dépôts sauvages,
- Nettoyage des postes fixes,
- Gestion du parc de bacs à ordures ménagères (ajouts/retraits/maintenance),
- Confection et suivi des composteurs collectifs,
- Vente de composteurs individuels,
- Facturation RGI,
- Facturation des apports des pros en déchetterie,
- Animations / communication / Prévention.

Principaux Projet 2020-2023 :

Changement du parc complet des colonnes de tri sélectif et réaménagement des zones de points d'apports volontaires.

Mise à jour de notre facture RGI.

Mise à jour de nos documents de communication et actions de Prévention.

Broyage gratuit de déchets de taille de haie pour les particuliers

La commune propose aux habitants de St Denis de Cabanne de venir gratuitement faire broyer leurs déchets de taille de haie, et de pouvoir récupérer le broyat s'ils le souhaitent (pour pailler les plantations ou utiliser dans le compost).

QUAND :

Vendredi 6 novembre 14h à 17h
Samedi 7 novembre de 8h30 à 16h30

OU : Plateforme communale route de La Clayette à SAINT DENIS DE CABANNE

DECHETS ACCEPTES :

Résidus de taille de haie, avec un diamètre maximum de branches de 9 cm

Non acceptés : herbe, racines, terre, feuilles, souches, déchets avec débris de clôture ou autres éléments plastiques ou métalliques.

COMMENT :

Les particuliers se présentent avec leur remorque de déchets verts aux horaires indiqués. Possibilité de récupérer le broyat ou de le laisser sur place. Le broyage est assuré par des conseillers.

LE PETIT PLUS :

Présence sur le site d'un maître composteur pour conseiller les habitants, et d'informations sur le jardinage au naturel.

News de dernières minutes

Le chantier de goudronnage de la rue de la république se déroulera du 19 au 23 octobre, durant cette semaine la circulation sera perturbée.

Prochain don du sang le :
8 décembre 2020.

Création d'une équipe d'anciens footballeurs sur la saison 2020/2021, les matchs se dérouleront le vendredi soir et bénéficieront du nouvel éclairage.

FLASH MUNICIPAL

N°26 Octobre 2020.

Mot du maire

Après une relative trêve estivale, où la vie semblait progressivement pouvoir reprendre son cours normal, la rentrée tant scolaire, que dans le monde du travail ou de la vie sociale, reste marquée par l'impact de la crise sanitaire qui n'en finit pas. La généralisation des tests à toute personne présentant des symptômes, montre que le virus continue de circuler, même si fort heureusement, du moins dans notre secteur, il s'agit le plus souvent de cas asymptomatiques et sans recrudescence des hospitalisations.

L'Etat via les préfets s'appuie sur les maires pour prendre, au plus juste en fonction des réalités locales, les mesures adaptées, et pour en relayer l'information à la population. Ainsi, un nouvel arrêté préfectoral vient d'être pris pour une période de 15 jours, qui découpe le département en 3 zones selon le taux d'incidence du virus (nombre de cas positif/100000 habitants) : St Etienne Métropole en zone d'alerte maximale, Roanne, Riorges, Mably, Le Coteau et Villerest en zone d'alerte renforcée, le reste du département dont nous faisons partie en alerte simple.

Peu de changements pour ce qui nous concerne, sauf l'interdiction de tout événement festif en établissement recevant du public, et l'interdiction des buvettes en intérieur ou en plein air. Un tableau synthétique des mesures prise par la Préfète est affiché en mairie, au complexe sportif, et est accessible sur la page facebook de la commune, ou pour ceux qui ont téléchargé l'application sur Panneau Pocket.

Dans cette affaire, il convient de **garder bon sens et sang-froid**, et de ne pas céder à une peur excessive et irrationnelle qui conduirait à s'isoler et rompre toute vie sociale, ou à l'inverse à une insouciance faisant fi de toute précaution et comme si de rien n'était. Je vous invite donc à « vivre avec », et à surtout ne pas s'arrêter de vivre..., bien sûr avec le respect des gestes barrières, du port du masque en espace clos, de la distanciation... Le pire serait bien sûr sans ce respect une nouvelle paralysie du pays, mais le pire serait aussi d'ajouter à une crise sanitaire, une crise économique, une crise sociale et sociétale, et tout simplement une crise du moral pour chacun de nous ...

C'est pourquoi **je remercie et encourage** tous les responsables associatifs qui se démènent pour maintenir des activités sportives, culturelles, amicales. Leur tâche est difficile, car les mesures sont souvent sujettes à interprétation, à équivoque, et peuvent paraître parfois contradictoire. Je me tiens ainsi que mon adjointe Béatrice Farabet et l'ensemble des conseillers à leur disposition et à leur écoute pour adapter ensemble des mesures de bon sens qui concilient responsabilité et activité associative.

La vie continue donc, et depuis la rentrée, un certain nombre de dossiers ont été pris en main par le nouveau conseil, vous en retrouverez l'essentiel dans ce flash. Sur le dossier du centre bourg, nous nous activons pour qu'il puisse bénéficier du plan de relance de l'Etat qui prévoit entre autres une priorité pour le traitement des friches industrielles.

Sachons ensemble garder le lien et la cohésion du village, nous en aurons besoin pour rebondir demain.

René Valorge

Ouverture Mairie & agence postale

Lundi, mardi, jeudi & vendredi 9h00-12h30

Mercredi & samedi 9h-11h30

Téléphone 04-77-60-08-21

Mail : mairie@saintdenisdecabanne.fr

Site : www.saintdenisdecabanne.fr

Page facebook : « commune de st denis de cabanne »